

Ordre du jour de la réunion

- Gestion volumétrique de l'eau d'irrigation :
 - État de la ressource en eau
 - Bilan de la campagne d'irrigation agricole 2018
 - Réseau ONDE
 - Examen de la question des franchissements positifs de seuil en cours de campagne
 - Examen de la demande de vérification de fiabilité du seuil piézométrique Yèvre amont
- Questions diverses

Étaient présents :

Jean-Marie DELEUZE	<i>Vice-président de la CLE SAGE/Maire de Verneuil</i>	Blandine CARRUEL	<i>Chargée de mission/AREA Berry</i>
Lise RENAULT	<i>Bureau GRE/SER/DDT18</i>	Bertrand JOUET	<i>service de l'Eau/ Département du Cher</i>
Justine CLAUREUL	<i>SIVY (stagiaire)</i>	Alexia JOURDIN	<i>Conseillère/Chambre d'agriculture du Cher</i>
Guillaume DEBAIN	<i>Chargé de mission/SIVY</i>	Bernard ROY	<i>Chargé de mission/Bourges+</i>
Gille BENOIT	<i>Président du SIVY</i>	Mathieu ROUSSEAU	<i>Chargé de mission/FDAAPPMA du Cher</i>
Bernard DUPERAT	<i>Vice-président de la CLE du SAGE/SCB</i>	Pascaline BONNIN	<i>Chargée de mission/SIAB3A</i>
Benoit PROFFIT	<i>Président d'AREA Berry</i>	Jean-René DENNETIERE	<i>AFB/SD18</i>
Cécile BORELLO	<i>Union départemental des syndicats d'irrigants</i>	Jacques LAMY	<i>Nature 18</i>
Frédérique VIDALIE	<i>Délégation départementale 18/ARS</i>	Anne-Marie LAMY	<i>Nature18</i>
Robert HUSCHINS	<i>Vice-Président/Bourges+</i>	Frédérique VERLEY	<i>DREAL Centre</i>
Xavier CREPIN	<i>Maire de Vernais</i>	Cécile FALQUE	<i>Animatrice/SAGE Yèvre-Auron</i>
Philippe PIET	<i>Président du SIAB3A</i>		

Excusés :

Thierry VALLEE (Président de la CLE Sage Yèvre Auron/CD18),

1 Gestion volumétrique de l'eau d'irrigation

1.1 État de la ressource en eau

Voir support ci-joint

Mme RENAULT présente la situation des nappes au niveau du département du CHER ; les données datent du 4 mars 2019. Au vu de la carte synthétique, le taux de remplissage des nappes est faible à très faible avec une tendance plutôt à la baisse.

Sur le périmètre du Sage Yèvre Auron, la recharge a globalement commencé autour de mi-janvier 2019, avec une recharge faible, proche ou au niveau des minimums historiques connus. L'ensemble des indicateurs piézométriques sont donc situés en-deçà des seuils. La situation est préoccupante, il y a une forte probabilité de restriction dès le 1^{er} avril.

Mme RENAULT et M. VERLEY précisent que les interrogations à distance des stations se font en ce moment 1 fois par semaine, en général la nuit de dimanche à lundi, donc qu'il n'était pas possible de présenter à ce jour une date plus proche que le 4 mars.

1.2 Bilan de la campagne d'irrigation agricole 2018

Voir support ci-joint

Arrêtés de gestion volumétrique

L'année 2018 a été la 1^{ère} année de mise en œuvre de l'autorisation unique pluriannuelle Yèvre-Auron. Elle s'est caractérisée par un été relativement sec, qui s'est prolongé à l'automne.

Des restrictions des usages de l'eau ont été mises en œuvre au cours de la campagne, assez tardivement en saison. À noter que le franchissement du DAR sur Yèvre aval est une situation exceptionnelle.

Les arrêtés liés à la gestion volumétrique ont été pris aux dates qui suivent :

Sous bassin	-20% Seuil SA	-50% Seuil AR	Arrêt total Seuil crise
Colin Ouatier Langis	24/08	-	-
Auron, Airain, Rampenne	14/08	29/08	-
Yèvre amont	29/08	-	-
Yèvre aval	20/08	29/08	-

Il semble à M. ROUSSEAU qu'il y a eu un arrêté mi-octobre ? Mme RENAULT précise qu'il y a eu un arrêté de restriction des usages mais aucun pris pour la gestion volumétrique, l'irrigation étant terminée à cette période.

M. BENOIT demande quand prennent fin les arrêtés ? Mme RENAULT indique qu'ils prennent fin au 31/10, selon l'arrêté cadre sécheresse, sauf si un autre arrêté est pris. Mme FALQUE note que cela a été le cas en 2018 puisque un arrêté a été pris le 16/11 avec effet jusqu'au 30/11.

M. ROUSSEAU indique que les milieux étaient encore en étiage sévère en fin d'année. M. PROFFIT précise que l'irrigation se termine globalement fin août ; qu'il y a en quelque sorte la campagne d'irrigation « technique » et celle « réglementaire » qui prend fin au 31/10 (si des volumes sont prélevés ensuite, ils sont comptabilisés en volumes « hiver »). Qu'après fin août c'est globalement plus un déficit pluviométrique qu'une pression d'irrigation qui influe sur l'état des milieux. M. PIET demande si cette année 2018 il n'y a pas eu d'irrigation tardive sur d'autres cultures ? M. PROFFIT indique qu'en effet, quelques semis de colza ont été arrosés, mais cela représente des volumes à la marge et qu'ils ont été pris sur les volumes autorisés restants aux irrigants, cela n'a pas fait l'objet de demande de dérogation.

M. DENNETIERE précise que les arrêtés de restriction tardifs ont un intérêt car il n'y a pas que l'usage irrigation qui peut impacter la ressource. Il indique qu'à son sens des arrêtés de restriction hivernaux pourraient avoir un intérêt également ; il donne l'exemple des vidanges de plans d'eau qui se font en hiver et donc des remplissages qui peuvent se faire ensuite, alors que les rivières sont encore en étiage.

Concernant le suivi de la campagne, la DDT indique que la transmission des relevés de compteur a globalement été faite, le nombre des exploitants auxquels il est nécessaire de faire des relances diminue. Toutefois, il y a quelques cas où de nombreuses relances sont nécessaires.

Il reste des difficultés à obtenir les relevés de compteur suite au franchissement du DAR sur le bassin Yèvre aval, s'expliquant sûrement par la rareté des arrêtés de restriction sur ce secteur.

État des consommations

Sur le bassin de l'Auron : un taux de consommation de 70,6% du volume autorisé. 2 dépassements ont été constatés sur ce secteur, de moins de 10% du volume autorisé.

Les 2 exploitants verront leurs volumes défalqués de ces dépassements pour la campagne 2019. Un des deux exploitants devra également fournir, en plus, un relevé mensuel (tous les 30 du mois) en cours de campagne car c'est la 2^{ème} année qu'il présente une surconsommation.

Sur le bassin de l'Airain : taux de consommation de 83.26% du volume autorisé. Aucun dépassement n'a été constaté.

Sur le bassin des Rampennes : taux de consommation de 92.27% du volume autorisé. Pas de dépassement observé.

Sur les bassins Colin Ouatier Langis : taux de consommation de 84.15% du volume autorisé. 2 dépassements sont constatés sur ce secteur, de moins de 2% du volume autorisé.

Un courrier de rappel à la réglementation sera envoyé à ces irrigants au début de campagne 2019.

Sur le bassin Yèvre amont : taux de consommation de 83.96% du volume autorisé. Pas de dépassement observé.

Sur les secteurs Yèvre aval, Moulon et Barangeon les taux de consommation des volumes autorisés sont respectivement de 86.13%, 79.31%, 54.14%. 2 dépassements ont été constatés. Les 2 exploitants verront leurs volumes défalqués de ces dépassements pour la campagne 2019.

M. BENOIT demande ce qu'il est envisagé de faire pour améliorer les renvois de relevé de compteur ? M. PROFFIT indique que c'est AREA Berry qui va gérer en direct les demandes et réception de relevés de compteur pour la 1^{ère} fois cette année 2019. En général les taux de retour sont assez bons, ce que confirme la DDT du Cher, en charge jusqu'à 2018 de cela. AREA souhaite remédier à ce problème mais n'a pas encore de plan d'actions aujourd'hui car n'a pas de recul. Il faut toutefois relativiser car cela concerne un très faible nombre d'irrigant sur les 180 du bassin ; il pense, dans un 1^{er} temps, faire de la gestion en direct.

Mme VIDALIE demande si les abattements, qui sont faits aujourd'hui par la DDT, seront également transférés à AREA Berry ?

M. PROFFIT précise que ce sera toujours la DDT qui appliquera les abattements sur le projet de PAR qu'AREA déposera.

Mme LAMY constate que sur le bassin Yèvre aval, les dépassements constituent de gros volumes. Mme JOURDIN rappelle que c'est la 1^{ère} fois depuis la mise en place de la Gestion volumétrique que ce bassin passe en alerte renforcée. Les irrigants sont peut-être moins attentifs/réactifs que sur les autres sous bassin ?

M. ROUSSEAU rappelle que l'étude d'impact d'AREA Berry a démontré que les sols du territoire ont peu de réserve. Également que ça fait presque 20 ans que l'on travaille à résoudre le déficit quantitatif du territoire. Qu'il n'est bien sûr pas question que l'activité agricole mette la clé sous la porte mais qu'il faut pourtant faire mieux ; pour que les milieux se portent mieux et qu'on soit à même de maximiser les usagers qu'ils supportent.

M. PIET demande si en regardant les indices de consommation des sous-bassins les plus « consommateurs » il serait possible de dégager une évolution de la pression d'irrigation ?

Mme FALQUE indique que cela semble difficile de faire des tendances pluriannuelles car le facteur pluviométrie induit un biais important. On le voit sur les années sans restriction : exemple du bassin de la Rampenne : en 2014 l'indice de consommation est de 36%, et en 2016, année sans restriction également, l'indice de consommation est de 87%.

1.3 Réseau ONDE

Voir support ci-joint

Mme BONNIN demande comment se situe 2018 par rapport aux autres années ?

M. DENNETIERE répond qu'il y a eu un décalage des épisodes critiques vers l'automne/hiver. Il faudrait pouvoir analyser plus finement un secteur pour caractériser les fonctionnements : quelles stations tombent en assec en 1^{er} ? Est-ce que ce schéma est le même chaque année ? Peut-on faire un lien avec un niveau piézométrique ? Une côte hydrométrique ?

Les échanges portent sur la représentativité des stations de ce réseau. Le fait qu'elles soient situées en tête de bassin et sur différents type de sols. Mme LAMY indique que les têtes de bassin sont des zones stratégiques pour la préservation de la qualité et la quantité de la ressource en eau. Il lui semble que ce réseau reflète bien ce qui se passe sur le terrain. M. DENNETIERE précise que globalement les stations sur les têtes de bassin ne tombent pas en assec sauf sur les secteurs où il y a une pression de prélèvement ou une altération morphologique des cours d'eau (recalibrage, rectification...).

M. VERLEY demande si au travers du réseau ONDE on pourrait percevoir plus rapidement la sévérité des étiages à venir ? Il évoque le fait que la DDT du Cher se pose la question de revoir l'arrêté cadre sécheresse et que ce serait intéressant à évaluer. En effet, on voit globalement que 50% des stations ONDE sont en étiage fin juillet alors que l'arrêté préfectoral de franchissement du DSA a été pris fin aout.

M. DELEUZE s'interroge sur le fait d'une prise de décision de restriction basée sur 1 relevé par mois ? M. DENNETIERE précise qu'en gestion de crise, il est possible de faire des campagnes complémentaires. Il faut évaluer l'intérêt de le faire sur l'ensemble des stations.

M. ROUSSEAU note que la Gestion volumétrique a apporté une amélioration sur certains bassins, comme l'Auron ou l'axe principal de l'Ouatier. Mais que ce n'est pas vrai partout et qu'il faut avancer encore. ONDE semble être une piste à explorer. Également que cela pourrait affiner les connaissances pour les discussions sur les retenues de substitution qui pourraient émerger en tête de bassin, pour évaluer les capacités du milieu et cadrer les périodes de remplissage.

M. PROFFIT indique qu'il n'a connaissance que de retenue à l'état de projets et qu'en effet il ne faudrait pas se limiter à des périodes de remplissage calendaires, mais bien en fonction de la ressource disponible.

Mme BONNIN demande si ONDE est utilisé dans d'autres départements pour la prise des arrêtés de restriction ? Mme RENAULT est en train de se renseigner sur ce point.

La commission s'accorde sur l'intérêt que peut représenter un tel réseau de suivi du milieu, notamment sur les bassins ayant un fonctionnement différent selon le secteur amont/aval ou les bassins très sensibles (Yèvre amont). Cet intérêt du bassin Yèvre-Auron sera relayé à la cellule de l'eau préfectorale car cela pourrait concerner d'autres secteurs départementaux et nécessiter une synergie de travail pour évaluer son opérationnalité dans le cadre des arrêtés de restriction.

1.4 Examen de la question des franchissements positifs de seuil en cours de campagne

Voir support ci-joint

Les échanges portent sur le fait que le protocole de gestion volumétrique n'a pas prévu les cas des franchissements à la hausse. Aujourd'hui les arrêtés de gestion volumétrique Yèvre-Auron ne sont généralement pas levés alors que les arrêtés de restrictions des autres usages, et de fait de l'irrigation hors Yèvre-Auron, le sont par constat des seuils.

M. VERLEY indique qu'il comprend que la question se pose car les limitations doivent être proportionnées et limitées dans le temps au regard du Code de l'environnement.

Les participants évoquent le risque d'effet yoyo et d'arriver encore plus vite à un nouveau franchissement à la baisse.

M. DELEUZE pense que la constatation de franchissement à la hausse doit être d'une durée supérieure à 3 jours.

M. DENNETIERE indique qu'au regard des données fournies, il semble que le bassin Yèvre amont soit particulièrement sensible et qu'il faut peut-être plus de prudence sur celui-ci. M. LAMY partage et pense que le changement climatique risque d'aggraver les étiages.

Mme BONNIN demande s'il est possible de constater une tendance sur l'indice de consommation des volumes d'irrigation sur les années ou le franchissement à la hausse des seuils s'observe ?

M. DELEUZE répond que le facteur pluviométrie influe trop.

Mme VIDALIE demande une précision sur ce qu'on entend par volume restant ?

Mme FALQUE précise que le volume restant est le volume initial grevé des restrictions et non consommé par l'irrigant. Il n'y aurait qu'en franchissement à la hausse du DSA qu'il y aurait une réattribution, avec la proposition de multiplier par 1.2 ce volume restant. Mme JOURDIN précise qu'on parle alors de situations où il y a de l'eau.

Les participants s'accordent sur le fait de soumettre à la CLE le fait que le protocole devrait prévoir la levée des arrêtés de gestion volumétrique. La CLE devra se prononcer **sur les conditions des levées souhaitées** (nombre de jour de constatation). La commission est plus sceptique sur la réattribution de volume en cas de franchissement du DSA à la hausse, même si la proposition de multiplication par 1.2 semble raisonnable. **La CLE devra évaluer si elle souhaite procéder à une révision du PAGD du SAGE ou si elle souhaiterait une simple prise en compte dans les arrêtés gestion volumétrique ou l'arrêté cadre sécheresse,** en accord avec les services de l'Etat.

1.5 Examen de la demande de vérification de fiabilité du seuil piézométrique Yèvre amont

Voir support de présentation ci-joint

M. PROFFIT précise qu'il y a une incompréhension de cet indicateur par les agriculteurs locaux car régulièrement l'indicateur est proche du seuil de restriction au 1^{er} avril alors que les sols sont très humides. L'indicateur n'étant pas bien compris, il est mal accepté.

Mme FALQUE indique qu'il ne faut pas confondre réserve utile des sols et niveau dans les nappes.

M. ROUSSEAU demande si la corrélation indicateur piézo/débit a été faite seulement avec les débits de l'Yèvre enregistrés à Savigny ? Mme FALQUE confirme que c'est le cas et que les coefficients de corrélation élevés montrent que c'est pertinent.

M. VERLEY indique que dernière ce questionnement il y a 2 sujets :

- est-ce que l'indicateur piézométrique est représentatif de la ressource souterraine du bassin Yèvre-amont ?
- est-ce que le seuil paraît trop sévère ?

Il lui semble que, le bassin étant régulièrement en crise, si la modification fait que l'on est moins souvent en restriction en début de campagne on risque d'aggraver la fréquence et la durée de la crise.

M. ROUSSEAU et Mme LAMY partagent leur souhait de ne pas voir une modification dans ce sens. Qu'il faut arriver à faire évoluer les choses pour une amélioration de la situation des milieux naturels.

M. PROFFIT précise que la profession est ouverte à la discussion, il lui semble qu'il y a un réel besoin d'explications sur ce bassin, ce qui ne veut pas dire moins de passage de seuil.

Mme VIDALIE pense que si un ajustement de l'indicateur ne conduit pas à moins de passage de seuil, ce ne sera pas mieux compris et que l'on retombera dans les mêmes écueils.

La commission s'accorde sur le fait que le coefficient de corrélation entre l'indicateur actuel et les débits de la rivière est bon, donc que l'indicateur piézométrique Yèvre-amont est pertinent. Un ajustement de l'indicateur ne permettrait qu'une amélioration à la marge de cette corrélation (de 0.936 à 0.949, soit environ +1% de corrélation) sans modifier la fréquence de franchissement des seuils de restriction, ce qui est souhaitable vu que le sous bassin est très sensible aux étiages sévères. Des actions de pédagogie pourraient apporter une meilleure compréhension de l'indicateur piézométrique sur ce sous bassin. Ce point sera rapporté à la CLE.

2 Questions diverses

Point d'information

Une étude de connaissance sur le rôle et la contribution des eaux souterraines karstique aux crues sera menée par le BRGM en 2019 sur l'Yèvre en amont de Bourges. Mme FALQUE informera la commission des avancées et résultats de cette démarche si ses membres le souhaitent.

ARS : AEP et point de prélèvement pour l'irrigation agricole

Mme VIDALIE précise le contexte de sa demande : AREA Berry a réalisé une étude d'impact des prélèvements d'irrigation agricole dans laquelle il a été tenté d'objectiver leur impact sur les captages d'eau potable. Pour certains, l'étude a apporté des réponses, pour d'autres non et 4 d'entre eux n'ont pas été inclus dans l'étude. L'Arrêté d'Autorisation Unique délivré pour 15 ans à AREA Berry précise que le PAR annuel doit tenir compte des captages d'AEP.

Mme VIDALIE précise que l'on ne s'est jamais retrouvé dans une situation où l'irrigation limitait l'usage captage, principalement parce que lorsque les captages d'AEP sont en peine, la crise, donc l'arrêt de l'irrigation, a déjà été prononcée sur Yèvre-Auron ; mais aussi parce que les captages d'AEP sont quasiment tous interconnectés avec la ressource exploitée en Loire. Toutefois, il semble qu'il ne faut pas écarter une situation à risque tel qu'un étiage concomitant de la Loire et du bassin Yèvre-Auron. Afin d'anticiper de telles situations, l'ARS souhaiterait qu'il y ait une réflexion sur :

- Les captages que cela pourraient concerner,
- L'identification des points de prélèvements d'irrigation et leurs exploitants,
- Les mesures à prendre en cas de pénurie sur la ressource utilisée pour l'eau potable.

Elle demande si la Commission gestion quantitative du SAGE serait l'instance adéquate pour mener une telle réflexion ? Et si des pistes pour l'amélioration de la connaissance ou des aspects règlementaires ont d'ores et déjà été identifiées ?

Mme RENAULT indique que la gestion des captages d'irrigation impactant ceux d'AEP en cas de crise sera mentionnée dans l'arrêté cadre sécheresse révisé pour 2020.

M. PROFFIT indique qu'AREA Berry est favorable à travailler sur ces questions, qu'un COTEC dédié pourrait être prévu par le SAGE Yèvre-Auron.

M. DELEUZE demande combien de captages sont concernés par un manque de connaissance ?

Mme VIDALIE indique que sur les 14 sites de captage AEP du bassin, il y a :

- 4 captages sans information : Saint-Ursin (Bourges), Briande (Verneuil), Bodaize (Ourouer les Bourdelins), Chardoille (Mehun-sur-Yèvre) ;
- 4 sites de captages qui ont été identifiés dans le cadre de l'étude d'impact d'AREA Berry comme influencés par l'irrigation, pour lesquels la définition des mesures de gestion appropriées en cas de pénurie nécessite des connaissances complémentaires : le Dureau n°2 (Avord), Le Porche (Bourges), Les Pannes et les Marais (Farges en Septaine), Les Prés de Grouère (Soulangis)

La commission prend en considération cette demande et le Comité technique élargi à l'ARS se réunira pour identifier plus précisément les besoins.

L'ordre du jour étant épuisé M. DELEUZE remercie l'ensemble des participants.